

COMMUNIQUÉ DE PRESSE **mercredi 1 avril 2020 18h00**

Mesures de lutte contre le COVID19

Stéphane ROUVÉ, Préfet de l'Aube, et Sandrine PIROUÉ, déléguée territoriale de l'ARS dans l'Aube, vous informent.

Depuis le mardi 17 mars 2020 midi, des mesures de confinement strict sont entrées en vigueur

Bilan :

108 personnes sont hospitalisées dans les hôpitaux de l'Aube (au centre hospitalier public de Troyes et au GHAM de Romilly), dont 24 personnes sont hospitalisées en réanimation (au centre hospitalier public de Troyes) et 84 personnes sont hospitalisées dans d'autres services (au centre hospitalier public de Troyes et au GHAM de Romilly). 21 retours à domicile depuis le début de l'épidémie sont enregistrés.

L'Aube dispose de 28 lits de réanimation opérationnels à cette heure.

18 décès, avec un test biologique positif au COVID19, ont été constatés dans l'Aube dans les structures hospitalières, depuis le début de l'épidémie. Le nombre de décès est remonté dans l'application SI-VIC (système d'information pour le suivi des victimes d'attentats et de situations sanitaires exceptionnelles) par les hôpitaux de l'Aube. Les 18 décès correspondent aux derniers chiffres disponibles sur la base SI-VIC, qui fait référence. Les décès constatés ces 72 dernières heures ont fait l'objet d'une intégration dans la base SI-VIC aujourd'hui.

5 EHPAD aubois enregistrent plusieurs cas confirmés COVID+ parmi les résidents.

Conformément aux consignes nationales, l'ensemble des EHPAD ont mis en place, à partir du 30 mars, des mesures de protection renforcée pour l'ensemble des résidents, le confinement notamment.

Organisation des dépistages

Afin de limiter et maîtriser la propagation du virus COVID 19, il convient de réaliser un dépistage massif, prioritairement des professionnels de santé, et personnels travaillant dans le milieu sanitaire, médico-social et lieu de collectivité (personnes handicapées, enfance ...). Pour mener à bien à ces dépistages, notre département dispose désormais de 7 points de prélèvements, permettant un meilleur maillage départemental. Le Centre Hospitalier de Troyes, le centre hospitalier de Romilly sur Seine et 5 laboratoires d'analyses privés aubois, situés à Troyes, Nogent sur Seine et Brienne le Château, sont donc opérationnels pour réaliser les prélèvements en vue des tests biologiques.

Seul un médecin peut valider la pertinence d'effectuer un prélèvement pour test biologique (prescription sur ordonnance).

Dotations de masques aux professionnels de santé et aux établissements médicaux-sociaux

Les professionnels de santé de l'Aube sont désormais dotés en masques par l'ARS Grand Est avec l'aide efficace du Conseil Départemental de l'Aube et de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole (établissement de santé public et privé, professionnels de santé libéraux, EHPAD, résidences seniors, établissements pour personnes handicapées, services d'aides à domicile).

**La première des règles, la plus simple, celle qui sauve des vies c'est :
« Restez chez vous ».**

Rappel des gestes barrières



Un numéro vert national répond à vos questions sur le coronavirus COVID-19 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 : 0 800 130 000

Site national de référence : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus>

Site de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>